



Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré

☑ SIES 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28 📧 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.sies.fr>

ADHESION STAGIAIRE **COTISATION 2018-2019**

Cotisation spéciale : stagiaire non précédemment titulaire de la fonction publique

35 €

11,90 euros après déduction fiscale

Mme M.

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.E.S.

Professeur Discipline :

Corps : Agrégé(e) Certifié(e) EPS PLP **Echelon** :

CPE

ETABLISSEMENT :

Commune :

Cotisation de 35 euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire autre moyen (nous contacter)

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.E.S. CCP 19 538 36 Z

et l'adresser, avec cette fiche, à :

SIES - 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Pour les adhésions enregistrées de juin 2018 à fin septembre 2018

le chèque ne sera encaissé que le 1^{er} octobre 2018, une fois votre premier salaire perçu.

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation de 35,00 € ne vous coûte réellement que 11,90 €

Au SIES, la cotisation court sur 365 jours consécutifs.

En réglant votre cotisation en juin 2018, vous serez adhérent(e) jusqu'en septembre 2019.

Vous pouvez cotiser à n'importe quel moment de l'année.